

Responsable local de l'enseignement dans l'unité locale d'enseignement (ULE) d'une maison d'arrêt ou d'un centre pénitentiaire

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale et de l'Unité Pédagogique interRégionale (UPR) Grand Ouest.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES :

- **Fonction d'enseignement :**
 - Assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition du socle commun de compétences pour préparer la passation d'examen et leur réinsertion socioprofessionnelle
 - S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au français langue étrangère (FLE)
 - Travailler en équipe avec les autres enseignants pour coordonner les interventions
 - Travailler en concertation et coordination avec les autres personnels de la prison et les partenaires
 - Contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
 - Accompagner éventuellement des cours par correspondance
- **Fonction de coordonnateur des ULE :**
 - Elaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi du projet pédagogique de l'ULE
 - Participer aux différentes réunions et commissions internes à l'établissement pénitentiaire
 - Assurer l'exécution du budget alloué à l'ULE
 - Rédiger un bilan annuel et rendre compte de l'activité de l'ULE en conseil d'évaluation

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Capacité à individualiser sa pratique pédagogique
- Connaissance des modalités de fonctionnement d'une ULE en centre pénitentiaire ou maison d'arrêt
- Discrétion absolue et respect des règles déontologiques liées à la spécificité du milieu carcéral
- Prise de recul et distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles
- Qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et bonne faculté d'adaptation
- Connaissances administratives et informatiques
- Capacité à rendre compte de ses activités
- Détention du CAPPEI

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Implantations
Maison d'arrêt VANNES
Centre pénitentiaire LORIENT-PLOEMEUR

Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service aménagée car le service de l'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines. Ainsi, par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant nommé sera amené à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique.

Au cours de l'année scolaire, une formation et des réunions de travail sont proposées.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali Georges, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.

Pour toute question sur le poste et ses enjeux, adresser un courriel à Monsieur Menoud, Proviseur de l'Unité Pédagogique InterRégionale Grand Ouest, à l'adresse : ce.0352506j@ac-rennes.fr.